

48

HEURES EUROPÉENNES
D'AUTOMOBILES ANCIENNES
DE TROYES



21^{ème} ÉDITION
13, 14 ET 15 SEPTEMBRE 2024



INSCRIPTION EN LIGNE



48 HEURES EUROPEENNES D'AUTOMOBILES ANCIENNES DE TROYES

21^E EDITION

13, 14 et 15 SEPTEMBRE 2024

Depuis 1986, tous les 2 ans, les 48 Heures Automobiles de Troyes célèbrent la passion automobile sous toutes ses formes.

Cela sera d'autant plus vrai pour l'édition 2024 avec l'apparition de **deux nouvelles classes de concurrents ouvertes aux Youngtimers ainsi qu'aux véhicules plus modernes de sport et de prestige.**

Un week-end avec pour seule devise :
PASSION, PARTAGE ET CONVIVIALITÉ.

- > Plus de 250 véhicules concurrents.
> More than 250 competing vehicles.
- > Plus d'une centaine d'équipages venant de toute l'Europe.
> More than a hundred crews coming from all over Europe.
- > Un Concours d'Elégance à la française labellisé FFVE.
> A French-style Concours d'Elegance labeled FFVE.
- > + 5000 visiteurs le dimanche au Château de Menois.
> + 5000 visitors on Sunday at the Château of Menois.
- > Une récolte de fonds au profit d'associations d'aide à l'enfance.
> Fundraising for the benefit of children's aid associations.

NOUVEAUTÉS 2024

NEWS 2024

- > L'ouverture aux Youngtimers & Véhicules d'exception et Supercars modernes
- > Un déjeuner commun pour tous les concurrents au Château des Riceys au cœur du vignoble Champenois
- > De nouveaux itinéraires de rallyes au roadbook sur les plus belles routes du département
- > Une offre d'hébergement en hôtel 5 étoiles au MGallery La Licorne
- > Des animations pour petits et grands au Château de Menois

Et bien d'autres surprises...



PROGRAMME*

VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024

A partir de 14h00 *From 2:00 p.m.*

- > **Accueil** des participants à Troyes. *Welcoming participants in Troyes.*
- > **Exposition** des véhicules dans la ville. *Vehicle exhibition in the city.*
- > **Visites** libre de Troyes. *Free tours of Troyes.*

19h00 *7:00 p.m.*

- > **Réception** au champagne dans les salons de l'Hôtel de Ville de Troyes. *Champagne reception in the lounges of Troyes Town Hall.*

A partir de 20h00 *From 8:00 p.m.*

- > **Dîner et soirée** libres dans les restaurants du centre ville. *Dinner and free evening in the restaurants of the city center.*

SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2024

- > **Rallye promenade** au road book sur différents circuits à la découverte des richesses locales. *Road book rally on different circuits to discover local riches.*
- > **Déjeuner** au château des Riceys. *Lunch at the Château des Riceys.*
- > Dîner **«soirée de gala»** à l'Espace Argence. *"Gala evening" dinner at Espace Argence.*

* Programme prévisionnel sous réserve de modifications.

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024

- > **Balade automobile matinale** autour de Troyes. *Morning drive around Troyes.*

CHÂTEAU DE MENOIS

- > **Exposition des voitures et animations** dans le parc du château. *Exhibition of cars and entertainment in the park of the castle of Menois.*
- > **Déjeuner** du dimanche. *Sunday lunch.*
- > **Vente aux enchères.** *Auction.*
- > **Concours d'élégance.** *Elegance competition.*
- > **Tirage de la tombola caritative.** *Charity raffle draw.*



TOMBOLA CARITATIVE - LOT UNIQUE CHARITY RAFFLE - SINGLE LOT





**HEURES EUROPÉENNES
D'AUTOMOBILES ANCIENNES
DE TROYES**

www.48heures.com

INSCRIPTION EN LIGNE

14 et 15 septembre 2024

125 avenue Robert Schuman
10000 Troyes - France
Tél : 03 25 40 86 99
E-mail : contact@48heures.com
www.48heures.com

Réservé à l'organisation

Date de réception : _____

N° ordre : _____

RÉGLEMENT :

Virement

C.B. (sur le site)

Chèque

Accusé de réception

Photo

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMULE A LA CARTE

A nous retourner avant le 15 août 2024

CLUB OU GROUPE _____ E-Mail _____

CONDUCTEUR

A COMPLETER EN LETTRES CAPITALES

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

PAYS _____

PORTABLE _____

E-MAIL _____

Permis de conduire n° _____ Délivré le _____ à _____

CO-PILOTE

NOM _____ PRENOM _____

PASSAGER(S) SUPPLEMENTAIRE(S) :

NOM _____ PRENOM _____

NOM _____ PRENOM _____

Permis de conduire n° _____ Délivré le _____ à _____

VEHICULE

Envoyer photo numérique du véhicule par mail à : contact@48heures.com

VOITURE

MOTO

MARQUE _____

MODELE _____

Année _____

Type de carrosserie _____

Cylindrée _____

Immatriculation _____

Compagnie d'assurance _____ N° police d'assurance _____

Palmares - Historique - Particularité _____

CLASSE : Classique

Youngtimer (à partir de 1990)

(listing sur site internet)

Véhicules d'Exception & Supercars Modernes

(listing sur site internet)

A LA CARTE

	Prix	Nombre de pers.	Total
<input checked="" type="checkbox"/> FORFAIT INSCRIPTION 48 HEURES 2024 _____ 40€ Pack de bienvenue comprenant : un badge, un road book, une plaque rallye et une plaque de calandre.			= 40€
<input type="checkbox"/> JOURNÉE DU SAMEDI 14 SEPTEMBRE _____ 55€/pers. Café d'accueil / Rallyes / Apéritif / Déjeuner (<i>vin non compris</i>)		x	=
<input type="checkbox"/> SOIRÉE DE GALA à l'Espace Argence _____ 90€/pers. Apéritif au champagne, dîner assis boissons comprises et soirée dansante.		x	=
<input type="checkbox"/> JOURNÉE DU DIMANCHE 15 SEPTEMBRE			
<input type="checkbox"/> Participe à la balade matinale _____ 20€/équipage avec café d'accueil et viennoiseries			=
<input type="checkbox"/> Je réserve ma place pour l'exposition _____ GRATUIT des véhicules au Parc du château de Menois, (<i>Déjeuner non inclus, points de restauration sur place</i>)			
<input type="checkbox"/> Concours d'Elégance : _____ GRATUIT (<i>candidature sous réserve d'acceptation par le jury</i>)			
TOTAL =			

www.48heures.com
INSCRIPTION EN LIGNE

PAIEMENT

L'inscription est prise en compte à réception du bulletin et du règlement correspondant (*sous réserve des places disponibles*).

- Par carte bancaire en ligne sur **www.48heures.com**
- Par virement bancaire : IBAN : FR76 3008 7335 0300 0197 5360 140
BIC : CMCIFRPP
- Par chèque joint à l'ordre des « 48 Heures de Troyes » (*compte en France uniquement*)

JE JOINS UNE PHOTOGRAPHIE RECENTE DE MON VEHICULE AU FORMAT NUMÉRIQUE à : **contact@48heures.com**
 JE CERTIFIE PAR MA SIGNATURE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT DE LA MANIFESTATION ET DE M'Y CONFORMER STRICTEMENT
 (*disponible sur www.48heures.com*).

A, le Signature

13, 14 et 15 Septembre 2024

ORGANISATION

La manifestation des 48 HEURES EUROPÉENNES D'AUTOMOBILES ANCIENNES DE TROYES (ci-après dénommée 48 HEURES AUTOMOBILES DE TROYES) est un événement organisé par l'Association des 48 Heures Européennes d'Automobiles Anciennes de Troyes domiciliées à La Maison des Associations - 63, Avenue Pasteur 10000 Troyes (dénommée ci-après « l'organisateur »).

DURÉE

Les 48 HEURES AUTOMOBILES DE TROYES se dérouleront les 13, 14 et 15 Septembre 2024. En fonction des différentes formules d'inscription et des options sélectionnées par les concurrents, elles débuteront officiellement au plus tôt à l'arrivée des participants au point de rassemblement établi dans la ville de Troyes (10000) le vendredi 13 septembre et se termineront au plus tard à la fin de l'après-midi du dimanche 15 septembre au Château de Menois à Rouilly-Saint-Loup (10800). En dehors de cette période, les participants sont libres de tout engagement à l'égard de l'organisateur et réciproquement.

PROGRAMME

Le programme annoncé n'est pas contractuel. L'organisateur se réserve le droit de le modifier en fonction des impératifs, contraintes et aléas éventuels ainsi que de la météo.

CONDUITE

En s'inscrivant aux 48 HEURES AUTOMOBILES DE TROYES chaque équipage s'engage à respecter le Code de la Route français ainsi que les autres usagers de la route qu'ils soient participants ou non à l'évènement. Ils s'engagent également à obéir aux éventuelles injonctions des forces de police ou de gendarmerie. Les 48 HEURES AUTOMOBILES DE TROYES ne sont pas une compétition. Aucune notion de chronométrage, ni de performance y sera mesurée. Aucun classement ne sera établi à l'issue de l'évènement. L'organisateur se garde le droit d'exclure tout équipage dont le comportement sur la route ne serait pas approprié et pourrait s'avérer dangereux pour les participants et/ou pour autrui. Dans ce cas de figure, aucun dédommagement ne pourra être réclamé par l'équipage exclu.

RESPONSABILITÉ

Chaque équipage s'engage à assumer seul son entière responsabilité en cas d'incident ou d'accident qui pourrait survenir pendant toute la durée des 48 HEURES AUTOMOBILES DE TROYES.

PERMIS DE CONDUIRE

Chaque participant, pilote, ou co-pilote s'il est amené à prendre le volant lors des 48 HEURES AUTOMOBILES DE TROYES, déclare être titulaire d'un permis de conduire valable sur le territoire français et en cours de validité pendant toute la durée de l'évènement.

ASSURANCE

Chaque équipage déclare que son véhicule, ses utilisateurs et ses occupants sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'évènement et à jour de règlement.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de dégradations, dégâts et/ou vols survenus sur les véhicules engagés pendant le déroulement de l'évènement.

VEHICULE

Les 48 HEURES AUTOMOBILES DE TROYES sont réservés aux véhicules anciens et de collection, aux Youngtimers à partir de 1990 ainsi qu'aux véhicules de sport et de prestige modernes. Pour ces deux dernières catégories des listes non exhaustives des modèles éligibles figurent sur le site internet de l'organisateur : www.48heures.com. L'organisateur est seul habilité à établir la liste des véhicules éligibles et pourra, s'il le souhaite, délivrer à sa guise des dérogations spéciales. Chaque véhicule inscrit aux 48 HEURES AUTOMOBILES DE TROYES doit être conforme à la législation routière en vigueur pour pouvoir circuler sur le territoire français. Chaque équipage doit être en mesure de présenter pendant

toute la durée de l'évènement les documents d'immatriculation de son véhicule ainsi que les justificatifs d'une police d'assurance en cours de validité et un certificat de contrôle technique à jour si requis. Chaque équipage s'engage à ce que son véhicule soit en parfait état de fonctionnement au départ de l'évènement. Tout véhicule ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus pourra se voir exclure du rallye. Dans ce cas de figure, aucun dédommagement ne pourra être réclamé par l'équipage engagé sur le véhicule exclu.

INSCRIPTION

Pour participer aux 48 HEURES AUTOMOBILES DE TROYES il convient à chaque équipage de remplir dans son intégralité le bulletin d'inscription de son choix (formule « tout compris » ou « à la carte ») et de le retourner au moyen de son choix auprès de l'organisateur. Toute demande d'inscription ne pourra être prise en compte que si elle répond à l'ensemble des conditions édictées dans le présent règlement et dans la limite des places disponibles. Un bulletin d'inscription sera considéré comme valable et complet uniquement s'il est accompagné du paiement de l'intégralité des frais d'engagement et accompagné d'une photographie couleur de bonne qualité au format numérique qui pourra être reproduite dans le programme de la manifestation ou sur toute autre supports servant à la communication de l'évènement. Les demandes d'inscription seront traitées dans l'ordre d'arrivée des bulletins complets. Le montant versé dans le cadre de l'inscription aux 48 HEURES AUTOMOBILES DE TROYES est acquis par l'organisateur, sauf dans le cas où la demande d'inscription lui parviendrait après que le nombre de places maximales disponibles ait déjà été atteint. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à justifier sa décision.

ANNULATION

Toute demande d'annulation d'inscription par un équipage aux 48 HEURES AUTOMOBILES DE TROYES doit être adressée directement à l'organisateur. Si la demande d'annulation lui parvient avant le 15 juin 2024 le montant versé par l'équipage pour sa participation est alors remboursable dans son intégralité. Si la demande d'annulation lui parvient entre le 15 Juin et le 10 Août 2024 l'équipage percevra un remboursement équivalent à 50% du montant de son engagement. Si la demande d'annulation lui parvient après le 10 Août 2024 l'équipage ne bénéficiera d'aucun droit au remboursement et l'intégralité du montant de son engagement sera alors conservé par l'organisateur.

ANNULATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, notamment en cas de risque épidémique, provoquant l'annulation des 48 HEURES AUTOMOBILES DE TROYES (qu'elle soit forcée par les autorités ou choisie par l'organisateur à cause de l'impossibilité de la tenue de la manifestation dans de bonnes conditions) les participants pourront alors prétendre au remboursement de l'intégralité de leurs frais d'engagement.

PAIEMENT, FACTURATION ET REMBOURSEMENT

Le paiement, la facturation et les éventuelles demandes de remboursement inhérents aux 48 HEURES AUTOMOBILES DE TROYES et à chaque équipage inscrit ou participant est à la charge et sous la responsabilité exclusive de l'organisateur. Toute demande et/ou réclamation concernant ces points devra donc être adressée directement à ce dernier.

PUBLICITÉ

Les véhicules engagés ne doivent pas afficher de publicité, logo(s) ou marque(s) sur leur carrosserie et/ou vitrages autres que ceux éventuellement fournis par l'organisateur. Tout démarchage à l'égard des participants, pour quelque motif que ce soit, est interdit lors de l'évènement y compris par les participants eux-mêmes. Tout manquement à ce principe pourra entraîner l'exclusion de l'équipage sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé. Les équipages participants aux 48 HEURES AUTOMOBILES DE TROYES, sauf contre-indication écrite préalablement au départ de l'évènement, autorisent l'organisateur à utiliser les images et vidéos présent lors de l'évènement à des fins promotionnelles, commerciales ou de relation publique. Ceci étant valable dans le monde entier, sur tous supports et pour une durée de 5 ans.